

FLASH CLASSIFICATION

NUMÉRO: 15

LE 16 JANVIER 2025

Un accord a été signé le 12 décembre par CFDT, CFE CGC FO et la FNEMSA.

Il a été modifié en cours de séance à la CPPNI du 12 décembre et n'a pas été transmis à l'ensemble des organisations syndicales.

La FNEMSA a commencé à communiquer le 19 décembre mais il convient de rectifier certaines informations.

Non, l'accord ne reconnaît pas les compétences : de nombreux postes sont sous cotés par rapport aux activités et compétence exigées.

Des salariés affectés au même poste pourront constater une différence de gain salarial allant de 0 à 66 points. Et ce sont les salariés expérimentés qui seront lésés.

C'est totalement injuste

« Le système des points de performance a des règles individuelles d'attribution similaires aux règles actuelles. »

Les dispositions collectives de redistribution à un minimum de 20 % du personnel disparaissent. On est totalement dans la logique de l'accord, amplifiée par la fin de toute transparence dans l'attribution des points :

C'est l'individualisation à outrance

La cotation des nouveaux postes repère sera « établie objectivement ».

Pendant la négociation plusieurs postes repère ont été déclassés, sans justification au niveau des cotations. Cela a été le cas pour les experts, animateurs d'équipe (coordonnateurs) et cadres, soit plusieurs centaines de postes :

C'est l'arbitraire le plus total

L'accord signé prévoit de poursuivre la « négociation » des fiches de poste lors de commissions techniques qui auront lieu les 21 janvier, 6, 19 et 26 février. C'est totalement sidérant de voir la négociation d'un accord se poursuivre après sa signature.

La CGT continuera à défendre vos intérêts et à vous informer au plus près de ce qui se trame.

/



Tél : 01 55 82 87 01

site: http://www.orgasociaux.cgt.fr/

Vos délégués CGT sont à votre écoute pour toute question sur les fiches de poste, les coefficients, les conditions de mise en œuvre.

Pour mes droits, contre l'injustice Pour l'augmentation des salaires, des effectifs.

En 2025, J'adhère!

Bulletin d'adhésion à renvoyer à : collectif.cqtmsa@qmail.com

	FNPOS.Cgt /se-syndiquer
NOM - PRÉNOM :	
ADRESSE:	
CODE POSTAL:	VILLE
EMAIL :	PORTABLE :
PROFESSION:	ENTREPRISE:
SECTEUR D'ACTIVITÉ :	

Pour en savoir plus :

https://msainstitution.sharepoint.com/sites/GalaxieMSA-CGT

site: http://www.orgasociaux.cgt.fr/



Tél: 01 55 82 87 01